

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 104 (1978)
Heft: 6

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- 5^e prix :* Burckhardt + associés, architectes + planificateurs, Bâle.
Spörri + Valentin, architectes dipl. EPH/SIA, Berne.
- 6^e prix :* Itten + Brechbühl S.A., architectes SIA, Berne.
Paul Morisod + Eduard Furrer, architectes FSAI/SIA, Sion.

Le jury a pu constater que ce concours avait donné de précieux enseignements et que les quatre premiers projets pourraient déboucher sur un plan définitif après avoir fait l'objet d'études plus fouillées et d'une certaine adaptation. C'est ainsi que le jury a conseillé au maître de l'ouvrage de donner aux lauréats la possibilité de travailler à leurs projets.

Le maître de l'ouvrage s'est rallié à cet avis et les travaux de restructuration des projets primés devraient débuter ces prochaines semaines afin qu'ils soient prêts d'ici l'arrière-automne 1978.

Divers

Un concours va être organisé pour les pompes à chaleur en France

Un concours pour les pompes à chaleur, analogue à celui qui a eu lieu récemment pour les chauffe-eau solaires, sera lancé avant avril prochain et devrait entraîner de façon analogue une amélioration des techniques et un abaissement des coûts. Ce concours « pompes à chaleur » viendra épauler les efforts entrepris par l'Agence pour les économies d'énergie (AEE) dans ce domaine. Une enveloppe de crédits allant jusqu'à 7 millions de francs a d'ailleurs été réservée aux pompes à chaleur et à l'utilisation des rejets thermiques.

C'est ce qui vient d'être annoncé conjointement par le Ministère de l'industrie et par le secrétaire d'Etat au logement, à l'occasion d'un premier bilan dressé le 16 février sur les économies d'énergie dans l'habitat social. Au cours de cette rencontre, le délégué général de l'Union des HLM a fait le constat des actions engagées en 1977 dans ce secteur qui a conclu en avril dernier avec les pouvoirs publics un contrat d'économies d'énergie dont l'objectif est de réaliser un minimum de 15 % d'économies avant 1985. Dans ce cadre, des travaux d'amélioration thermique d'un montant supérieur à 300 millions de francs ont été effectués en 1977 dans les logements HLM existants. En outre, sur la base des travaux préparatoires réalisés en 1977, l'amélioration thermique de plus de 50 000 logements peut dès à présent être engagée.

Soumissions

La Direction des constructions fédérales, division des bâtiments, publie des avis de soumissions concernant la place d'armes de Moudon (installations sanitaires, électricité, chauffage, ventilation, etc. et en particulier d'un bloc opératoire normalisé). Les entreprises intéressées peuvent obtenir tous renseignements jusqu'au 31 mars 1978 à la Direction des constructions fédérales, Effingerstrasse 20, 3003 Berne.

Congrès

Conservation de la pierre

Zurich, 14 avril 1978

Le programme de cette journée d'études organisée par l'Institut de conservation des monuments de l'EPFZ

comprend les conférences suivantes, suivies de discussions (en français et allemand, pas d'interprétation simultanée) : *Probleme der Steinkonservierung aus der Sicht des Architekten*, H. Spirig, architecte, Zurich.
Dokumentation und Steinkonservierung, Dr A. Arnold, ETHZ.
Polychromie und Steinkonservierung, O. Emmenegger, restaurateur, ETHZ.
Analyses des mesures in situ effectuées à Lausanne, L. Girardet, EPFL.
Quelques résultats d'essais effectués sur grès molassiques, V. Furlan, Dr. sc., EPFL.
Le problème des silicones dans la conservation des pierres, J.-P. Pauly, Station océanographique La Rochelle.

Finance d'inscription : Fr. 20.— (repas de midi compris).

Renseignements et inscription, jusqu'au 1^{er} avril 1978, à l'Institut, ETH-Zentrum, 8092 Zurich, tél. (01) 32 62 11, int. 2284.

Le stockage thermique

Paris, 19 avril 1978

C'est le thème de la journée d'études organisée par la Section thermocinétique de la Société française des thermiciens au Centre de la rue Henri-Heine 3, 75016 Paris.

Participation aux frais (incluant remise de documents et déjeuner) : F. fr. 200.—.

Règlement à l'ordre de la SFT par chèque bancaire ou chèque postal (CCP Paris n° 18.541-71).

Renseignements et inscription (avant le 8 avril), à l'adresse ci-dessus.

Association suisse de technique sanitaire

Lugano, 28-29 avril 1978

L'assemblée générale 1978 de l'Association suisse de technique sanitaire (ASTS) aura lieu à Lugano et sera complétée par deux journées d'information, les 28 et 29 avril 1978.

Thèmes des journées :

1. Problèmes écologiques au Tessin, solutions, mesures réalisées et mesures prévues.
2. Législation en matière de protection de l'environnement et droit de l'environnement en Suisse — Les bases légales et leur application pratique.

Programme et inscription jusqu'au lundi 31 mars 1978 : Association suisse de technique sanitaire, case postale, 8035 Zurich.

ASIC

Journée d'étude du 25 novembre 1977

Chaque année, l'ASIC organise une journée d'étude dont le thème touche les domaines intéressant tout particulièrement les propriétaires de bureau, que ce soit dans le domaine des problèmes techniques ou de gestion. Cette année, le choix s'est porté sur les transports ; l'intention du comité était de confronter les opinions des responsables des routes, des chemins de fer et des voies fluviales, au sujet du projet de conception globale des transports. Malheureusement, les autorités fédérales ont demandé aux deux orateurs, employés de l'administration, de s'abstenir de tout commentaire concernant la conception globale des transports, cette étude n'ayant pas encore été présentée

aux Chambres fédérales. Les conférences n'en ont pas été moins intéressantes pour autant et les 40 personnes qui s'étaient déplacées ont pu suivre des exposés de grande valeur.

Après une brève introduction du président M. F. Matter, la parole est donnée aux orateurs.

Exposé de M. G. Béguin, président de l'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin

En guise d'entrée en matière, M. Béguin situe la Suisse et ses moyens de transports dans le contexte de l'Europe, en s'arrêtant en particulier aux voies fluviales. La France a décidé de relier le Rhône au Rhin par la Saône. Cette voie contourne la Suisse, ce qui a pour conséquence d'éloigner de notre pays les industries utilisant les transports fluviaux. De nombreux terrains sont d'ailleurs déjà réservés sur les bords du futur canal.

Après ce préambule, M. Béguin s'est efforcé de montrer, citant quelques chiffres à l'appui, que le transport par voie fluviale est économique, non polluant et sûr :

- Un bateau transportant 1300 tonnes de marchandises demande un personnel de trois à quatre hommes. La même charge transportée par chemin de fer demande plus du double de personnel et par camion environ 130 chauffeurs.
- Le rapport puissance/charge transportée s'établit ainsi :

| | |
|-------|---------------------|
| route | 7 ch/to |
| rail | 2 ch/to |
| eau | $\frac{1}{4}$ ch/to |
- Le transport de bauxite d'Australie à Bâle par bateau revient au même prix que de Bâle à Coblenze par chemin de fer, etc.

Puis, dans un deuxième volet, M. Béguin montra où en sont les études et les réalisations concernant les voies fluviales en Suisse, en particulier la liaison Rhône-Rhin. La deuxième correction des eaux du Jura est un pas en avant vers l'extension des voies fluviales entre Biel et Soleure, mais il reste encore beaucoup à faire à l'aval. Il s'agit en particulier de « faire sauter le verrou de Rheinfelden ». Quant au tronçon entre le Léman et le lac de Neuchâtel, rien n'a été réalisé. Par contre, les études sont achevées et les terrains sont réservés.

Rappelons que 130 bureaux d'ingénieurs environ ont reçu des mandats d'études sur ce projet de voie fluviale entre 1948 et 1953.

En conclusion, M. Béguin se dit persuadé que la liaison fluviale Rhône-Rhin par la Suisse est une nécessité dont l'urgence se fait déjà sentir.

*Exposé de M. Kurt Ensner, directeur de la division des constructions à la direction générale des CFF
« Les tâches des CFF dans le système européen de chemins de fer »*

M. Ensner a tout d'abord situé le réseau CFF dans l'ensemble du réseau européen. Les analyses du trafic ont montré que pour notre pays la voie la plus importante reste le Gothard, liaison centrale entre l'Europe du Nord et l'Italie. Le passage par le Splügen est plus long, ainsi que par le Simplon.

L'Union européenne des chemins de fer a défini les principes de l'extension et de l'amélioration des lignes principales. Elle a décidé de donner certaines priorités à des voies directes, dont la vitesse sera augmentée au-delà de 200 km/h. L'accès au Gothard fera partie de ce réseau à grande vitesse. D'autres voies secondaires, dont la transversale Genève-Zurich, feront partie d'un réseau à vitesses

jusqu'à 200 km/h. La construction devrait être prête pour l'an 2000 et durera environ quinze ans. M. Ensner fit encore un tour d'horizon sur les travaux prévus en Suisse et montra les conséquences d'une amélioration comme celle, par exemple, du Lötschberg ; il ne suffit pas, en effet, de se contenter d'améliorer un tronçon, il faut encore donner la capacité nécessaire aux voies d'accès pour acheminer les convois à ce tronçon.

*Exposé de M. J. Jakob, directeur du Service fédéral des routes et des digues
« Problèmes de redimensionnement du réseau des routes nationales »*

Le plan directeur de nos routes nationales établi en 1958 a déjà subi des réadaptations, que ce soit par la reclasseification de certaines routes, ou par des modifications du réseau lui-même. On a ajouté par deux fois des tronçons qui ne figuraient pas au premier plan, comme par exemple la route Berne-Lucerne par le sud du massif du Naf. La N5 quant à elle a été déclassée par deux fois pour devenir sur le territoire neuchâtelois une route de deuxième classe. Ces deux exemples devaient illustrer ce besoin de réadaptation de la conception du plan des autoroutes ressentie dans les milieux fédéraux. Nous devons nous adapter aux circonstances et corriger les bases adoptées à l'époque. Outre le développement extrêmement rapide du parc de véhicules qui a dépassé les 800 000 unités prises comme base de dimensionnement, une évolution s'est fait sentir dans la manière d'aborder les problèmes. Un exemple typique est celui de la notion d'environnement qui a demandé une refonte complète de certains projets. D'autres considérations ont également demandé une révision :

- la demande ou la nécessité de construire nos autoroutes par étapes ;
- programmation modifiée par le renvoi de certains tronçons (N1 Yverdon-Chiètres) ;
- révision des normes et des directives techniques, afin d'éviter le perfectionnisme ;
- éloignement des villes.

En résumé, on peut dire qu'autrefois on désirait surtout obtenir des routes nationales une grande capacité de trafic, la sécurité et le confort. Aujourd'hui on a ajouté à ces éléments l'élégance, l'intégration dans le paysage et une importance moins prépondérante des routes.

M. Jakob relève encore que, dans l'ensemble, la qualité de nos routes est bonne et a émoussé l'intérêt porté par le public à nos routes nationales. Par exemple, la route de la Broye donne actuellement presque satisfaction avec ses trois voies, d'où l'intérêt en régression pour la N1. Il y a également un rapport entre l'intérêt et les kilomètres construits. Plus ceux-ci sont importants, plus l'intérêt pour le solde à construire diminue.

Cela montre les raisons pour lesquelles la Confédération, les questions financières mises à part, n'a pas en ce moment tendance à accélérer les travaux des routes nationales.

Ces trois exposés furent suivis de quelques questions permettant aux orateurs de donner des compléments d'information fort appréciés.

Après le repas pris en commun, l'assemblée s'est penchée sur un autre problème, celui de nos honoraires. Il ressort de la discussion qu'un bon nombre de propriétaires de bureau désirent et demandent une révision des tarifs, tâche dévolue à la SIA, mais il apparaît également que beaucoup d'ingénieurs consentent des rabais importants pour emporter un mandat. Cette pratique est contraire

aux statuts, néfaste pour notre profession et provoque une érosion de la confiance des maîtres d'ouvrages envers l'application de nos règlements. Enfin, une telle pratique est difficilement justifiable du point de vue financier.

L. ALLEMAND.

Informations SIA

Poste vacant

L'UNESCO met au concours le poste suivant, au titre du PNUD : *Expert en métallurgie* (ingénieur des mines), à l'Institut universitaire de Ciudad Guayana (Venezuela), pour former des enseignants en métallurgie (cours « post-grade », projets de recherche appliquée, conseils et supervision).

Qualifications requises : Diplôme d'un institut supérieur en sidérurgie, cinq ans d'expérience professionnelle (enseignement et recherche dans une école d'ingénieurs ou une faculté à orientation technologique), cinq ans d'expérience comme supérieur hiérarchique d'un groupe d'ingénieurs engagés dans la production, dans une industrie sidérurgique, si possible auteur de publications spécialisées.

Langues : espagnol obligatoire, français ou anglais souhaitables.

Durée du contrat : 12 mois minimum à partir du 1^{er} juillet 1978, avec possibilité de renouvellement.

Pour toutes informations complémentaires, écrire directement et adresser son curriculum vitae à M. Léon Ter-Davtian, directeur international du Projet Unesco n° 31, Apartado 51 564, Caracas 105 (Venezuela), avec copie au Secrétariat de la FMOI : 19, rue Blanche — 75009 Paris (France).

Section jurassienne

Le 24 février dernier s'est tenue la deuxième assemblée générale annuelle de notre jeune section. Les membres présents, une quarantaine environ, eurent notamment à réélire statutairement le président ainsi que les membres du comité de section.

Ont été élus :

Président : M. F. Jeanprêtre, ingénieur à Corcelles.
Membres : MM. J. M. Aubry, ingénieur agronome à la Chaux-des-Breuleux ; R. Erard, ingénieur civil à Delémont ; F. Gauchat, ingénieur forestier à Courtelary ; Ph. Gressot, architecte à Porrentruy ; D. Grobet, ingénieur géologue à Prêles ; J. P. Miserez, ingénieur rural à Delémont.

A l'issue de l'assemblée, le président sortant, M. Jean Eckert, ingénieur d'arrondissement à Delémont, fut remercié chaleureusement, et passa la parole à l'invité du jour, M. M. Beaud, secrétaire général adjoint de la SIA à Zurich, qui fit un exposé sur cette association.

Dès sa fondation, en 1837, la société s'attache à réglementer les différents métiers des branches techniques et de la construction, les concours, les honoraires. Chacun connaît le très important dossier des normes de la SIA utilisées partout en Suisse. Dernièrement, les techniques se sont encore diversifiées avec les notions de pollution, de l'aménagement du territoire, de l'environnement. L'éthique professionnelle pour certaines professions ne doit-elle pas être revue ?

Dans le domaine de la réglementation de l'exercice de nos diverses professions d'ingénieurs et d'architectes, la SIA a soutenu, dès sa création, la fondation des Registres Suisses qui est devenue un instrument indispensable, capable de mettre sur un pied d'égalité nos techniciens suisses et ceux des autres pays du marché commun.

Mais cette fondation (REG) n'est reconnue encore que par certains cantons (Neuchâtel, Vaud, Valais, Fribourg) alors que d'autres, comme Bâle, possèdent une police des constructions, dirigée strictement par des fonctionnaires diplômés. Qu'en est-il chez nous ? Il est à souhaiter que les cantons de Berne et du Jura adoptent sans trop attendre la fondation des Registres Suisses (REG).

Pour terminer, M. Beaud évoque les problèmes actuellement à l'étude au sein de la SIA : les nouvelles normes sur les contrats d'engagement, les mandats, les variations économiques, l'assurance responsabilité civile professionnelle. Certains pays ont fait de pénibles expériences, le problème de cette assurance, en Suisse, doit être laissé aux compagnies privées.

Lors de la discussion, il est relevé que la TVA ne doit pas concerner nos professions qui relèvent du type libéral et indépendant.

Merci à M. Beaud qui sera toujours le bienvenu à notre section jurassienne.

Le comité.

Communications SVIA

Candidatures

M. Hans-Jacob Bernath, ingénieur civil, diplômé EPFZ en 1969.

(Parrains : MM. professeurs D. Genton et Ch. Stucki.)

M. Daniel Bovet, ingénieur physicien, diplômé EPUL en 1957.

(Parrains : MM. M. Bonnard et P. Verstraete.)

M. François Doleires, géologue, diplômé de l'Université de Lausanne en 1976.

(Parrains : MM. G. H. Bornand et Ch. Dutoit.)

M. Ernest Jenni, ingénieur forestier, diplômé EPFZ en 1972.

(Parrains : MM. W. Pleines et G. Herbez.)

M. André Joly, ingénieur forestier, diplômé EPFL en 1969.

(Parrains : MM. W. Pleines et S. Krayenbühl.)

Mme Mirjana Kolopp-Mijuskovic, architecte, diplômée EPFL en 1976.

(Parrains : Cl. Morel et J. M. Lamunière.)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'art. 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée par avis écrit au Comité SVIA dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA.

Rédacteur: J.-P. WEIBEL, ingénieur

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir page 14 des annonces

DOCUMENTATION DU BÂTIMENT

Voir pages 10 et 12 des annonces

Informations diverses

BBC présente ses recherches en vue d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie

Une utilisation plus rationnelle de l'énergie permettrait des économies considérables à tous les niveaux : production, distribution, utilisation. Il est possible, à cet égard, de concevoir un système global optimal d'approvisionnement en énergie, variable selon les pays et les conditions économiques. Un tel système a été esquissé par Brown Boveri et présenté dernièrement à la presse, dans le cadre d'une journée d'information sur la recherche effectuée par le groupe dans le domaine de l'énergie.